



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est, par la présente, donné par M^{me} Alexandra Espin-Espinoza, directrice générale et greffière-trésorière par intérim (I) de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage, que lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage qui aura lieu le **10 février 2026** à 19 h 30, au 315, route du Moulin à Saint-Patrice-de-Beaurivage, le conseil statuera sur la demande de dérogation suivante :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation mineure demandée	Article réglementaire visé
607, rue Gauthier (lots 6 714 623 et 6 714 624)	Permettre que le bâtiment principal ait un coefficient d'occupation au sol de 27% malgré le maximum prescrit de 25%.	Règlement de zonage n° 355-2019, article 5.1.1

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de ladite séance.

Donné à Saint-Patrice-de-Beaurivage ce **22 janvier 2026**.


Alexandra Espin-Espinoza

Directrice générale / greffière-trésorière (I)

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Alexandra Espin-Espinoza, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage (I), certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site internet de la Municipalité et d'en avoir affiché une copie sur le babillard prévu à cet effet.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22^e jour de janvier 2026.


Alexandra Espin-Espinoza

Directrice générale / greffière-trésorière (I)